

BUDGET PRIMITIF

2024

Annexe 1

Les crises sanitaire et inflationniste qui viennent de se succéder ont fragilisé le lien social et le pouvoir d'achat des ménages. De plus, l'enjeu climatique est prégnant, chaque nouvel épisode de dérèglement climatique que nous subissons vient le confirmer.

Le budget primitif 2024 s'inscrit dans le prolongement des orientations budgétaires des précédents exercices :

- Une politique d'accès aux services pour tous et notamment en faveur des publics en difficulté,
- Une gestion rigoureuse des deniers publics,
- Le maintien des marges de manœuvres pour poursuivre une politique d'investissement ambitieuse

Il s'articule autour de 3 axes majeurs :

- Un renforcement des services publics de proximité
- Un engagement fort vers la transition écologique et la démocratie locale
- Une préservation du pouvoir d'achat

Les inscriptions de crédits présentées ci-dessous sont susceptibles d'évoluer au cours de l'année 2024 et ainsi faire l'objet d'ajustements lors d'une prochaine décision modificative ou du prochain budget supplémentaire. Le contexte économique particulièrement incertain rend en effet nécessaire une souplesse accrue dans la gestion des crédits, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Le budget primitif 2024 s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : 38 104 971 €

Section d'investissement : 10 077 000 €

Soit un total de **48 181 971 €**

La hausse en section de fonctionnement suit ainsi le rythme de l'inflation. Elle s'explique en recettes principalement par l'augmentation des recettes fiscales (revalorisation des bases pour tenir compte de l'inflation en 2023), en dépenses par la masse salariale avec les mesures de préservation du pouvoir d'achat, fruits de décisions imposées par l'Etat et financées par les collectivités locales mais aussi d'une volonté de notre Ville de préserver le pouvoir d'achat de nos collaborateurs.

La section d'investissement bien qu'en légère diminution par rapport au BP 2023 reste dans un rythme très élevé dans le cadre des orientations inscrites dans la programmation pluriannuelle des investissements depuis le début du mandat.

Ce fléchissement s'explique aussi techniquement par la mise en place d'autorisations de programmes/crédits de paiement (AP-CP) qui mécaniquement lisse le montant des investissements à inscrire annuellement, là où précédemment était inscrit la totalité du montant des opérations lancées sur l'exercice.

Partie 1 : Les axes majeurs du BP 2024

1 – Le renforcement des services de proximité

En ces temps difficiles, la Commune offre des services publics de proximité qui sont un rempart contre la crise et sont le maillon essentiel du lien social.

Tout d'abord le BP 2024 sera le reflet de la volonté forte de la Ville **d'investir massivement** dans les années futures pour entretenir et améliorer son patrimoine sur le long terme : les investissements d'aujourd'hui sont les services publics de qualité de demain. Cela permettra d'avoir dans les décennies à venir des bâtiments en bon état, respectueux de l'environnement et qui correspondent aux attentes et besoins des Sébastienais.

Ainsi, au BP 2024, la ville prévoit d'investir 9,2 M€ (détail présenté dans la partie 3).

Ensuite, de **nouveaux services** vont être offerts aux Sébastienais. Le regroupement de deux multi-accueil en un seul à la Profondine va permettre d'ouvrir **8 places supplémentaires**, ce qui, compte tenu des créneaux de réservation partiels, permettra d'accueillir beaucoup plus d'enfants. Le coût du personnel d'encadrement est prévu à hauteur de 225 k€.

Un deuxième poste d'éducateur des activités physiques et sportives va être créé pour proposer plus de créneaux de sports aux enfants dans les écoles (28 k€).

Deux postes de policiers seront également créés (75 k€) pour assurer une meilleure sûreté des espaces publics par une présence renforcée.

La ville va adhérer au service d'hygiène, sécurité de l'habitat mutualisé avec Nantes Métropole afin de lutter contre l'habitat indigne (24 k€).

Des **revalorisations de subventions** des centres sociaux culturels, acteurs essentiels du lien social, à hauteur de 4,5 % sont prévues (+ 30 k€). La subvention versée au CCAS passe du BP 2023 au BP 2024 de 1 000 k€ à 1 300 k€ car lors du transfert du budget du CCAS en 2023, des reprises d'excédents d'années passées avaient été effectuées. Cela représente un haut niveau de dépenses d'action sociales afin d'aider les plus démunis.

Pour les autres subventions aux associations une augmentation de 4,5 % de l'enveloppe globale est également prévue afin d'intervenir auprès des associations les plus dans le besoin.

C'est donc un soutien fort et accru auprès des acteurs de terrain de notre territoire.

La France n'a accueilli dans son histoire les **jeux olympiques** d'été que deux fois en 1900 et 1924. Un siècle après, elle a la chance de les accueillir de nouveau en 2024. Les jeux olympiques sont une immense fête populaire et sportive. Avant le début des compétitions à l'été, un relais de la flamme olympique est organisé et son épopée débutera à Marseille le 8 mai 2024. Ce symbole fort des jeux olympiques et paralympiques parcourra 200 km le 5 juin dans le département grâce à l'implication des collectivités de La Baule, Vertou, Basse Goulaine, le Pays d'Ancenis et Saint-Sébastien-sur-Loire. C'est une opportunité extraordinaire pour la Ville de participer à ce moment historique. Ce sera une journée de fêtes avec beaucoup d'animations et de manifestations portées par les services de la ville et les associations. Un temps fort sur une année marquée par la mise en lumière du sport, des bénévoles et des valeurs qu'ils véhiculent.

2024 sera également l'année de **l'ouverture de la Fabrik du Sud Loire**. Il s'agit d'une cuisine centrale mutualisée entre les villes de Vertou, Les Sorinières et Saint-Sébastien-sur-Loire qui permettra de réaliser des économies d'échelle, d'anticiper des besoins en forte progression et de répondre à la modernisation des cuisines centrales de Vertou et Saint-Sébastien-sur-Loire. Elle permettra aussi et surtout de livrer aux enfants des repas de qualité avec des circuits courts : 75 % de produits locaux et 30 % de bio dans les 5 000 repas jours qui seront préparés. En 2024, la participation à l'établissement passe de 70 k€ à 210 k€ pour commencer à prendre en charge les coûts de construction du bâtiment. Des investissements sont également prévus pour adapter nos offices de préparation aux repas livrés (177 k€).

2 – Un engagement fort vers la transition écologique et la démocratie locale

a) La transition écologique

La Ville, consciente de l'urgence climatique est engagée depuis plusieurs années dans la lutte contre le réchauffement climatique et pour un développement durable.

Tout d'abord, toutes les grosses opérations prévues en investissement intègrent une dimension visant à la **réduction de l'empreinte carbone des bâtiments**. Ensuite des enveloppes d'investissement directs sont fléchées pour soit réduire notre consommation d'énergie (380 k€), soit adapter nos espaces de vie au réchauffement climatique (pose de stores dans les écoles pour 209 k€, désimperméabilisation des cours d'écoles (601 k€).

Ensuite, dans le cadre de la canopée urbaine (couvert arboré urbain) et dans une volonté de préservation de l'eau, un soutien à l'investissement des particuliers est prévu : subvention à la plantation d'arbres et à l'acquisition de récupérateurs d'eau. Une enveloppe de 15 k€ est prévue.

b) La démocratie participative

Là encore, la Ville est investie dans la démocratie participative depuis de nombreuses années avec notamment l'appui de la conférence de sages, du conseil municipal enfants ou encore du conseil handi-citoyens.

Cette année, une nouvelle étape sera franchie avec la création de **budgets participatifs** qui permettront aux Sébastienais de proposer des projets d'investissement de proximité. Un budget de 90 k€ sera prévu. Un appel à projets sera largement diffusé auprès de la population afin de promouvoir ce dispositif et de favoriser l'émergence d'initiatives citoyennes.

En 2024, une nouvelle nomenclature comptable, la M57 entre en vigueur pour toutes les communes. Ce nouveau référentiel comptable renforce la gestion des budgets en pluriannualité. Cela passe par un outil moderne de gestion appelé autorisation de programme, crédits de paiement, qui outre la souplesse permettra de renforcer la **transparence des budgets** et l'information des élus locaux et des citoyens. Les budgets votés en AP-CP feront l'objet d'un suivi individuel des crédits avec présentation annuelle des évolutions (au lieu d'une présentation globale des budgets d'investissement actuellement). Dix opérations en AP-CP vont être créées. En parallèle de nos programmes pluriannuels d'investissement institués depuis de nombreuses années au sein de notre collectivité, ces AP-CP permettront ainsi de n'inscrire en investissement que les montants réellement dépensés pour des projets dont la réalisation nécessite parfois plusieurs années. Cette nouvelle stratégie permettra aussi de limiter les restes à réaliser souvent constatés dans les budgets des villes.

3 – La préservation du pouvoir d'achat

Le contexte actuel est très difficile avec la crise inflationniste qui touche tous les acteurs économiques, individus, entreprises, collectivités ...

Pour rappel dans le ROB, il était mentionné que la hausse des salaires nominaux des ménages n'était pas suffisante pour compenser la hausse de l'indice des prix à la consommation. L'Observatoire Français des Conjonctures Economiques (OFCE) prévoyait ainsi que le pouvoir d'achat des ménages devrait baisser de 1,2 % entre 2022 et 2024. Cette baisse de pouvoir d'achat peut être dramatique pour certains ménages. La Ville souhaite donc préserver le pouvoir d'achat des Sébastienais et de ses agents car elle a une responsabilité en tant que prestataire de services publics et d'employeur.

a) Les taux d'imposition

Pour offrir des services aux habitants, les dépenses contenues dans un budget doivent être financées. Ce financement est principalement assuré par la fiscalité locale dans laquelle une commune a la liberté de fixer le taux de participation des contribuables.

La ville est également et doublement exposée au contexte inflationniste : par les prix de ses achats qui augmentent et par les services nouveaux à apporter aux personnes les plus fragiles.

Cependant, elle a choisi de ne pas faire porter sur ses habitants le poids du financement de ces impacts. Ainsi, en 2024, une nouvelle fois **les taux d'imposition communaux n'évolueront pas**.

Il est important de rappeler que la dernière augmentation des taux d'imposition à Saint-Sébastien-sur-Loire date de 2016. En 8 ans il n'y aura donc eu **aucune augmentation des taux**. De plus, ce choix est très fort car peu de communes arrivent à le tenir. Ainsi, sur les 24 communes qui composent le territoire de Nantes Métropole, depuis le début du dernier mandat en 2020, seules un quart des communes (6 communes) n'ont pas eu recours à une augmentation de leur taux d'imposition dont Saint-Sébastien-sur-Loire.

Enfin ce choix stratégique de notre collectivité de ne pas augmenter nos taux n'enlève en rien notre volonté de maintenir des services de qualité aux tarifs adaptés aux revenus des Sébastienais.

b) La préservation du pouvoir d'achat des agents de la Ville

La Ville, en tant qu'employeur, s'est engagée dans la préservation du pouvoir d'achat de ses agents, ce qui a un coût.

Certaines mesures sont imposées par l'Etat, comme la revalorisation du point d'indice intervenue en juillet 2023 qui aura un impact en année pleine en 2024, l'attribution de 5 points d'indice supplémentaires à tous les agents au 1^{er} janvier 2024 ... Ces mesures représenteront une dépense supplémentaire de 500 k€ au BP 2024 par rapport au BP 2023.

La Ville a souhaité aller plus loin. Outre, la prime exceptionnelle décidée et versée sur le budget 2023 (294 k€), le budget 2024 ouvre la possibilité aux agents qui le désirent de monétiser leur compte épargne temps, c'est-à-dire se faire payer une partie des jours de congés épargnés sur leur compte épargne temps. Une enveloppe de 150 k€ a été prévue. De plus, la subvention versée au comité des œuvres sociales du personnel sera augmentée de 70 k€.

Cette décision forte s'explique, outre le fait de fidéliser le personnel, par notre volonté de reconnaître l'expertise et l'investissement des agents de note ville à œuvrer au quotidien pour offrir des services de qualité aux habitants.

Partie 2 : une section de fonctionnement maîtrisée

● 1. Des recettes de fonctionnement en constante progression

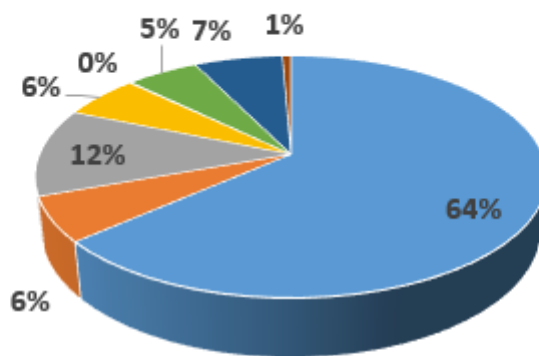
Bien que le contexte soit encore défavorable, les recettes réelles de fonctionnement (RRF) progresseront de **4,86 %** soit à un niveau proche de l'inflation, le moteur de l'évolution restant le dynamisme des impôts directs locaux.

Les principaux postes de recettes de fonctionnement sont les suivants :

RECETTES	BP 2023	BP 2024	Ecart	Evolution
Impôts directs : taxes foncières	22 650 000	24 083 908	1 433 908	6,33%
Impôts indirects : taxe sur l'électricité, droits de mutation, taxe sur la publicité extérieure...	2 582 000	2 249 914	- 332 086	-12,86%
Dotations de l'Etat : DGF, DNP, compensations fiscales	4 417 000	4 461 000	44 000	1,00%
Dotation Nantes Métropole : AC, DSC, fonds piscine	1 905 000	2 211 415	306 415	16,08%
autres dotations : FCVTA, FNGIR	48 422	48 422	-	0,00%
Autres participations : CAF, CG, Etat, pour les prestations enfance-jeunesse...	1 904 418	2 057 298	152 880	8,03%
Produits des services : restauration, crèches ...	2 367 590	2 531 648	164 058	6,93%
Autres produits : loyers, exceptionnels	260 276	246 366	- 13 910	-5,34%
TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT	36 134 706	37 889 971	1 755 265	4,86%

et se répartissent comme suit en 2024 :

Répartition des recettes réelles de fonctionnement - BP 2024



- Impôts directs
- Impôts indirects
- Dotations de l'Etat
- Dotation Nantes Métropole
- Autres dotations
- Autres participations
- Produits des services
- Autres produits

Les produits des impôts directs locaux (taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires) constituent le premier poste de recettes de fonctionnement de la Ville et représentent 64 % des recettes réelles de fonctionnement de la Ville.

La progression du produit fiscal d'une commune résulte soit :

- D'un effet base physique (plus de matière imposable, donc plus de locaux ou des locaux plus grands)
- D'un effet de revalorisation des bases qui est décidée par l'Etat. Depuis la loi de finances pour 2018, les valeurs locatives cadastrales sont revalorisées chaque année au moyen d'un coefficient forfaitaire qui tient compte de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié par l'INSEE au mois de novembre précédant la taxation.
- D'une évolution du taux

Notre Ville n'augmentera pas le taux de fiscalité sur 2024. L'augmentation des recettes fiscales résultera uniquement de la revalorisation des bases décidée par la loi de finances pour 2024. En l'absence de notification des bases par l'État, qui seront communiquées à la Ville en avril prochain, l'hypothèse de hausse émise reste prudente : + 4 % par rapport à la notification des bases 2023.

Le montant de taxes foncières inscrites au budget primitif sera de 24 083 908 €, soit une augmentation de 1 434 k€ par rapport au BP 2023. Elles sont donc le principal moteur de la progression des recettes de fonctionnement

Pour les compensations fiscales que l'Etat verse à la Ville pour les exonérations qu'il accorde à certains redevables de la taxe foncière, par prudence le montant notifié en 2023 a été reconduit, soit 153 k€.

Les impôts indirects inscrits au BP 2024 vont connaître un coup de frein brutal à leur progression régulière (- 12,86 % par rapport au BP 2023).

Cette baisse est liée au fort ralentissement des recettes des droits de mutation en lien avec le fléchissement du marché immobilier. Cette recette est par définition très volatile. Par prudence et dans le contexte d'incertitude, l'inscription budgétaire 2024 est de 1 500 k€ contre 1 900 k€ au BP 2023. Les autres recettes indirectes (droits de place, taxe sur la publicité extérieure ...) sont stables sauf la taxe finale sur la consommation d'électricité qui augmentera de 35 k€.

Le poste « produit des activités des services » est en augmentation lié essentiellement à la hausse de fréquentation des activités (+ 164 k€).

Les dotations de l'Etat devraient être stables en 2024 par rapport au BP 2023 mais l'érosion de leur part dans les recettes se poursuit : 11,8 % en 2024, contre 12,5 % en 2023 et plus de 15 % il y a 10 ans. Le fonds de soutien aux activités périscolaires qui représente 90 k€ à Saint-Sébastien-sur-Loire est en sursis en 2024. Sa suppression était initialement prévue dès 2024 mais le gouvernement a fait marche arrière. Cependant le projet de loi de finances la prévoit pour 2025.

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) versée par Nantes Métropole devrait encore progresser cette année pour atteindre un montant d'environ 1 381 k€ contre 1 300 k€ inscrit au budget primitif 2023.

L'attribution de compensation sera prévue à hauteur de 605 K€, soit une légère augmentation de 25 k€ par rapport au BP 2023 en lien avec la clause de revoyure prévue au pacte financier métropolitain de solidarité.

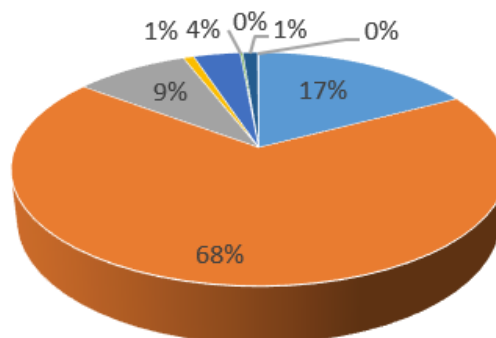
● 2. Des dépenses de fonctionnement contenues

La progression des dépenses réelles de fonctionnement est prévue au BP 2024 à hauteur de 4,78 % par rapport au BP 2023 principalement en conséquence de l'inflation actuelle.

DEPENSES	BP 2023	BP 2024	Ecart	Evolution
Dépenses des services	5 845 990	5 869 943	23 953 €	0,41%
Dépenses de personnel	22 251 275	23 153 253	901 978 €	4,05%
Subventions associations, CCAS, COS, Fabrik ...	2 453 892	3 018 000	564 108 €	22,99%
Indemnités élus + formations	279 799	279 874	75 €	0,03%
Contributions diverses : piscine, écoles privées ...	1 130 880	1 247 344	116 464 €	10,30%
Charges financières	76 000	65 000	-11 000 €	-14,47%
Prélèvement SRU + FPIC	400 000	400 000	0 €	0,00%
Autres charges	66 181	25 200	-40 981 €	-61,92%
Total	32 504 017	34 058 614	1 554 597	4,78 %

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) se répartissent comme suit en 2023 :

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement - BP 2024



- Dépenses des services
- Dépenses de personnel
- Subventions associations, CCAS, COS, Fabrik ...
- Indemnités élus + formations
- Contributions diverses : piscine, écoles privées ...
- Charges financières

Les dépenses de personnel représentent toujours le premier poste de dépenses de fonctionnement de la Ville, avec une légère diminution pour passer en dessous de 68 % (67,98 %) des dépenses de fonctionnement. Cette part élevée est logique puisque :

- Le niveau de service public proposé par la Ville aux Sébastiennais et Sébastiennes est élevé
- La Ville assure en effet beaucoup de ses missions directement avec son personnel (exemple : l'école de musique est municipale)
- Le personnel représente la richesse première de la collectivité, car ce sont les agents qui encadrent les enfants, leur proposent des activités, sont au contact des familles et de nos séniors.

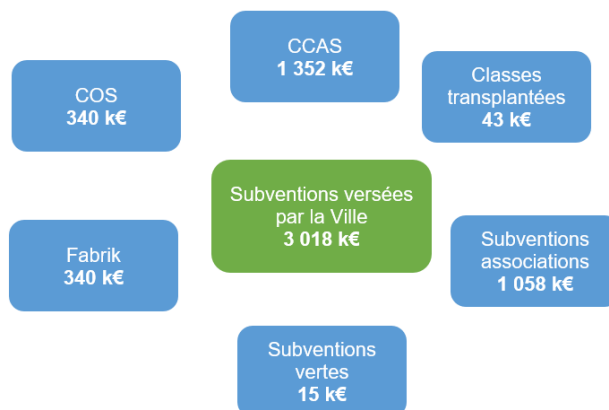
Bien qu'étant très attentif aux facteurs d'évolution, une hausse en 2024 est inévitable. Elle représente un peu plus de 4 %, soit + 902 k€ et s'explique par 3 facteurs :

- La revalorisation du pouvoir d'achat décidée par l'Etat : hausse du point d'indice de 2023 et hausse à venir au 1^{er} janvier 2024 ... représentant 500 k€ de plus au BP 2024 par rapport au BP 2023
- La volonté de la Ville de préserver le pouvoir d'achat de ses agents avec la monétisation des CET (+ 150 k€)
- La décision d'accroître les services rendus aux habitants (+ 352 k€) : ouverture de 8 places supplémentaires dans le nouveau multi-accueil, création d'un deuxième poste d'ETAPS, création de deux policiers municipaux, adhésion au service hygiène de Nantes Métropole

Des économies ont également été réalisées à hauteur de 100 k€ notamment avec la baisse des allocations de retours à l'emploi depuis la prise en charge par pôle emploi (en contrepartie d'une augmentation des cotisations).

Les charges à caractère général représentent les dépenses nécessaires aux activités de la Ville hors charges de personnel et contributions. Elles se définissent par les achats de matériel, les fluides, l'entretien des bâtiments... Elles sont quasi stables (+ 0,41 %) avec des évolutions hétérogènes. Certaines dépenses sont directement frappées par le renchérissement des prix comme la restauration (+ 66 k€) ou les espaces publics alors que d'autres diminuent comme le chauffage urbain grâce à l'entrée de la ville dans le contrat groupe métropolitain qui bénéficie de meilleurs tarifs.

Le poste « **subventions** » augmentent de 23 % en 2024, soit + 564 k€ afin de soutenir les acteurs du territoire. L'augmentation de l'enveloppe des subventions aux associations est de 83 k€ (dont 30 k€ pour les centres sociaux culturels), celle du CCAS de 352 k€, du COS de 76 k€, de la Fabrik du Sud Loire de 60 k€ (future cuisine centrale mutualisée entre les villes de Saint-Sébastien-sur-Loire, Vertou et Les Sorinières dont l'ouverture est prévue en décembre 2024). L'aide nouvelle prévue pour l'achat de récupérateurs d'eau et la plantation d'arbres est de 15 k€ et une économie est réalisée avec la fin du projet Erasmus (- 22 k€).



Les autres contributions augmentent de 116 k€ principalement en lien avec la participation au SIVU de la piscine intercommunale dont une partie n'avait pas été inscrite au BP 2023.

Le remboursement des intérêts de la dette continue de diminuer (- 11 k€) sur 2024 car aucun emprunt n'a été souscrit en 2023. Cette situation maîtrisée caractérise le faible endettement de la Ville et confère de réelles marges de manœuvres pour financer de nouveaux investissements dans un cadre pluriannuel. Ce choix stratégique correspond surtout à la volonté de la Ville d'autofinancer au maximum ses investissements (qui n'ont cessé de progresser depuis 10 ans) sans obérer par des emprunts inutiles les générations à venir en alourdissant la dette de notre Ville.

Les atténuations de produits qui comprennent le prélèvement au titre de la loi SRU et la participation solidaire au Fonds de Compensation Inter Communales (FPIC) sont stables. A noter que la stabilité du prélèvement dû au titre de la loi SRU est le fruit du rattrapage initié par notre Ville dans la construction de logements sociaux.

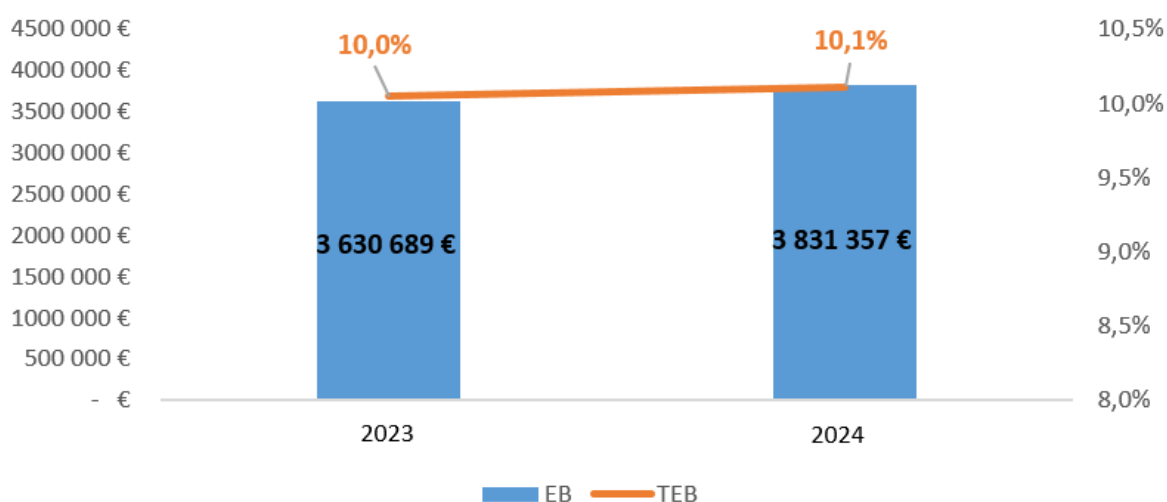
● 3. Un niveau d'épargne qui s'améliore par rapport aux 2 précédentes années

L'épargne brute, ou la capacité d'autofinancement (CAF), est le résultat de la section de fonctionnement (recettes réelles – dépenses réelles) qui permet de financer une partie des dépenses d'investissement.

La capacité d'autofinancement se caractérise par trois types d'épargne qui n'intègrent pas les cessions dans le calcul :

- L'épargne de gestion reflète directement les mouvements constatés sur la section de fonctionnement (hors dette, charges exceptionnelles et opérations d'ordre),
- L'épargne brute représente le solde que la collectivité dégage de la section de fonctionnement (intégration de l'ensemble des dépenses et recettes réelles de fonctionnement),
- L'épargne nette correspond à l'épargne disponible pour investir (les services de la dette étant assurés),

Evolution de l'épargne brute et du taux d'épargne brute entre le BP 2023 et le BP 2024



La démarche vertueuse enclenchée les années précédentes se poursuit et en 2024 grâce à une augmentation des recettes plus importantes que celle des dépenses, le niveau d'épargne brute 2023 progressera de 5,53 % soit + 201 k€.

L'épargne nette suivra la même tendance avec une progression de 195 k€ entre le BP 2023 (3 174 k€) et le BP 2024 (3 369 k€).

Conclusion :

Les prévisions budgétaires restent toujours marquées en 2024 par le contexte particulièrement incertain, ce qui nécessite une grande prudence.

Cependant, la Ville préserve ses marges de manœuvre afin d'assurer le financement de son programme ambitieux d'investissement tout en développant de nouveaux services et activités sans solliciter davantage les Sébastiennaises et Sébastiennais.

Partie 3 : Un programme d'investissement ambitieux

La section d'investissement restera dans une tendance élevée avec un niveau de dépenses d'équipement de 9,2 M€ au BP 2024 qui **sera largement autofinancée** (environ les $\frac{3}{4}$). En ajoutant les reports de 2023 qui seront votés au compte administratif, les dépenses d'équipement pourraient dépasser les 13 M€.

● 1. Une année importante en terme d'investissements

Le BP 2024 s'inscrit dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement lancé en 2022 et traduisant le programme politique pour les années à venir.

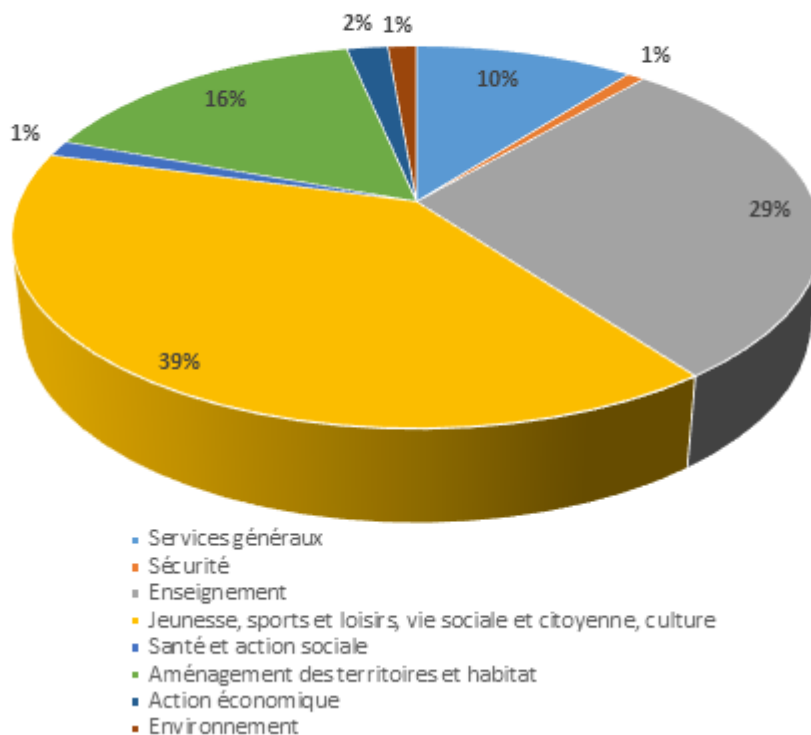
PPI 2024-2026

		2024	2025	2026	Exercices suivants	Total opération
JEUNESSE	Centre de Loisirs 10/14 ans	417 600,00 €	1 350 400,00 €	190 000,00 €	0,00 €	1 958 000,00 €
SOCIAL	Extension CSC Allée verte	140 000,00 €	973 000,00 €	787 000,00 €	0,00 €	1 900 000,00 €
	Reconstruction des jardins du cœur	20 000,00 €	30 000,00 €	250 000,00 €	0,00 €	300 000,00 €
ECOLLES - RESTAURATION	Extension groupe scolaire du Centre	275 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	275 000,00 €
	Extension groupe scolaire La Profondine (maternelle et élémentaire)	100 000,00 €	170 000,00 €	680 000,00 €	3 250 000,00 €	4 200 000,00 €
	Ecole Fontainte : Réhabilitation Restauration, agrandissement maternelle, travaux élémentaire	250 000,00 €	1 145 000,00 €	2 265 000,00 €	0,00 €	3 660 000,00 €
	Réhabilitation et extension Ecole Marie Curie (maternelle, élémentaire, ALSH)	66 000,00 €	684 000,00 €	505 000,00 €	6 375 000,00 €	7 630 000,00 €
	Désimperméabilisation cours d'école	600 600,00 €	322 400,00 €	10 000,00 €		933 000,00 €
SPORTS	Aménagement salles de restauration (autres sites)	277 000,00 €	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	477 000,00 €
	Réaménagement et rénovation centre équestre	301 000,00 €	301 000,00 €	0,00 €	0,00 €	602 000,00 €
	Nouveau gymnase Savarières	758 000,00 €	2 486 000,00 €	3 300 000,00 €	1 559 000,00 €	8 103 000,00 €
	Extension Gymnase Ouche Quinet	110 000,00 €	208 000,00 €	1 346 000,00 €	2 826 000,00 €	4 490 000,00 €
	Rénovation terrain synthétique stade des Gripôts	710 000,00 €				710 000,00 €
ADMINISTRAT	Réaménagement Parking René Massé	520 000,00 €	380 000,00 €			900 000,00 €
	Consolidation falaise Chantepie	510 000,00 €				510 000,00 €
	19 - Création d'un nouveau Pôle Administratif en Centre Ville	25 000,00 €	650 000,00 €	1 300 000,00 €	625 000,00 €	2 600 000,00 €
	Construction d'un nouvel ossuaire	140 000,00 €				140 000,00 €
CULTUREL	Aménagement parc Mairie	30 000,00 €	50 000,00 €	810 000,00 €		890 000,00 €
	Rénovation toiture Hôtel de ville	200 000,00 €				200 000,00 €
	20 - Création d'un nouveau Pôle Associatif et Culturel	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €
AUTRES	22 - Rénovation de la Médiathèque	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	1 050 000,00 €	1 100 000,00 €
	Acquisitions foncières	250 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €		350 000,00 €
	Equipements	983 232,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €		2 383 232,00 €
	Interventions patrimoine	947 000,00 €	750 000,00 €	750 000,00 €		2 447 000,00 €
	Investissements récurrents patrimoine	899 000,00 €	300 200,00 €	507 000,00 €		1 706 200,00 €
	Investissements récurrents espaces publics	645 568,00 €	250 000,00 €	500 000,00 €		1 395 568,00 €
	TOTAL	9 200 000,00 €	11 000 000,00 €	14 000 000,00 €	15 685 000,00 €	49 885 000,00 €



Le programme d'équipement 2024 se répartit sur les secteurs suivants :

Répartition des investissements par thématiques - BP 2024



a) Les opérations et gros travaux : 5 475 k€

L'année 2024 marquera le lancement de plusieurs opérations majeures de réhabilitations de nos équipements principalement dans les écoles, centre de loisirs et équipements sportifs afin d'améliorer le confort des utilisateurs et de réduire l'empreinte carbone. Ces opérations seront présentées, votées et suivies par le biais de 10 AP-CP :

Intitulé AP		Montant de l'AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
AP-24-01	Centre de loisirs 10/14 ans	1 958 000	417 600	1 350 400	190 000		
AP-24-02	Extension CSC allée verte	1 900 000	140 000	973 000	787 000		
AP-24-03	Extension groupe scolaire Profondine	4 200 000	100 000	170 000	680 000	1 770 000	1 480 000
AP-24-04	Réhabilitation de l'école de la Fontaine	3 660 000	250 000	1 145 000	2 265 000		
AP-24-05	Réhabilitation et extension de l'école Marie Curie	7 630 000	66 000	684 000	505 000	2 924 000	3 451 000
AP-24-06	Réaménagement du centre équestre	602 000	301 000	301 000			
AP-24-07	Nouveau gymnase des Savarières	8 103 000	758 000	2 486 000	3 300 000	1 559 000	
AP-24-08	Extension du gymnase de l'Ouche Quinet	4 490 000	110 000	208 000	1 346 000	2 826 000	
AP-24-09	Désimperméabilisation des cours d'école	933 000	600 600	322 400	10 000		
AP-24-10	Réaménagement du parking stade René Massé	900 000	520 000	380 000			

D'autres opérations importantes sont prévues avec une gestion hors AP-CP car réalisée sur moins d'un an :

- Rénovation du terrain synthétique stade des Gripôts : 710 k€
- Consolidation de la falaise Chantepie : 510 k€
- Construction d'un nouvel ossuaire : 140 k€
- Aménagement des salles de restauration : 277 k€

b) Les programmations pluriannuelles d'investissement récurrentes : 1 545 k€

Le budget 2024 poursuit la logique de programmation pluriannuelle d'investissement permettant un entretien du patrimoine communal et le renouvellement de ses équipements :

Ces PPI récurrentes, lissant les efforts budgétaires sur l'entretien de l'existant comprennent :

- La reprise des aires de jeux et du mobilier urbain,
- Les travaux de bâtiments dont la réfection des toitures et le chauffage,
- Les travaux de réfection des cours des écoles,
- Les travaux de réfection intérieures des écoles,
- Le renouvellement du mobilier scolaire,
- Les travaux portant sur les luminaires,
- Les achats d'extincteurs et de défibrillateurs,
- Les travaux de mise en accessibilité,
- Les achats de caméras de vidéo protection
- Les travaux d'installation de caveaux, columbariums dans les cimetières,

c) Les opérations d'intervention sur le patrimoine : 947 K€

Il s'agit de la traduction de la mise en place du schéma directeur immobilier qui permet de planifier un nombre important de travaux visant à réaliser des économies d'énergie ou à améliorer l'accessibilité des bâtiments.

Sont concernés notamment :

- Travaux d'économies d'énergie et de mise en conformité : 582 k€ ; remplacement éclairage stade des Gripôts, remplacement aérothermes restaurant du Douet, remplacement appareils d'éclairage restaurant de l'école élémentaire Profondine, CSC Fontaine, salle de l'Escall, remplacement chaudière maison Bahuaud
- Accessibilité : installation de 2 ascenseurs élémentaire Profondine : 260 k€

d) L'achat d'équipements : 974 K€

Il s'agit du renouvellement d'équipements faisant l'objet d'un arbitrage annuel, parmi lesquels :

- L'achat de matériels et mobiliers pour les services,
- L'acquisition de mobiliers pour les services,
- L'acquisition de matériel informatique pour les services et les écoles,
- Le développement des logiciels informatiques dans un but d'efficience,
- Les achats d'équipements pour les gymnases,
- Les achats liés aux mises aux normes,
- Les achats de matériel pour les services techniques,

● 2. Le financement du programme d'investissement 2024

Ce programme d'investissement sera financé par les recettes d'investissement suivantes :

a) L'autofinancement :

Les inscriptions 2024 des recettes et dépenses de la section de fonctionnement permettent de dégager une épargne brute de **3 831 k€** pour financer les dépenses d'investissement.

b) Le FCTVA et les autres ressources propres :

La Ville perçoit le remboursement d'une partie de la TVA qu'elle a payé deux ans après la réalisation des dépenses éligibles. Le montant de FCTVA attendu en 2024 est de **1 100 K€** et correspond à la réalisation du programme d'équipement de 2022.

c) Les subventions :

Au BP 2024, sont inscrites **100 k€** de subventions correspondant à des participations notifiées à la commune : 80 k€ de l'agence nationale du sport et de la fédération française de football pour le terrain de football au stade des Gripôts et 20 K€ de Nantes Métropole pour la désimperméabilisation des cours d'école.

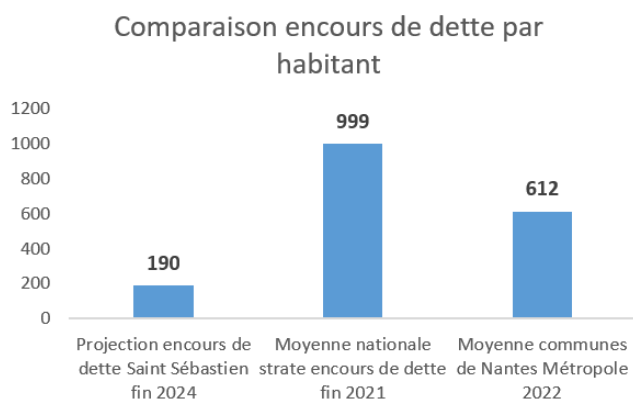
d) Les cessions

En 2024, deux cessions du patrimoine de la Ville sont envisagées : le terrain d'assise du futur bâtiment Charlize (qui jouxte l'hôtel de ville) pour **2 000 k€** et la propriété occupée par le pâtissier Guerlais pour **272 k€**.

e) L'emprunt

Le faible niveau d'endettement de la collectivité permet à la ville d'envisager, dans les années à venir, le recours à l'emprunt. Un montant de **2 359 k€** est inscrit au BP 2024 pour financer le programme d'investissement. La démarche vertueuse des investissements durables va d'ailleurs permettre à la ville de pouvoir bénéficier d'un emprunt à taux fixe privilégié de 2 % de la caisse des dépôts.

Si le montant de l'emprunt inscrit est effectivement mobilisé cette année, le niveau de la dette s'établira ainsi à 190 € par habitant pour 2024 contre 999 € par habitant pour la moyenne de la strate en 2021 et 612 € par habitant pour la moyenne des communes de Nantes Métropole en 2022.



L'équilibre de la section d'investissement serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Total dépenses d'équipement	9 200 000	FCTVA	1 100 000
Remboursement capital dette	462 000	Subventions	100 000
		Cessions	2 272 000
		autofinancement	3 831 357
		Emprunts (1641 R)	2 358 643
TOTAL	9 662 000	TOTAL	9 662 000